

# COMMUNE DE FARCIENNES

## Annexe X.- Enquête publique.-

### ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.-

**Concerne** : la demande de la SPRL GARAGE HUBLET ET FILS, rue Albert Ier, 138 à Farciennes.

**En vue** : d'obtenir un permis unique de classe 2.

**Pour** : pouvoir maintenir en activité un atelier d'entretien et de réparations de véhicules automobiles et une station de distribution de carburants comprenant :

- un réservoir enfoui à double paroi d'une capacité de 30 000 litres compartimenté en 1 x 12 000 litres et 1 x 5 000 litres de Diesel, 1 x 8 000 litres d'Euro95 et 1 x 5 000 litres de superplus ;
- un compresseur d'air mû par un moteur électrique de 4 kW débitant dans un réservoir d'une capacité exprimée en litres d'eau de 280 litres ;
- une fosse et un pont élévateur ;
- un dépôt de 70 litres d'essence 2 temps ;
- un dépôt de 1 200 litres de mazout de chauffage en un réservoir aérien placé dans un encuvement ;
- un dépôt de 1 200 litres d'huile neuve en un réservoir aérien à double paroi ;
- un dépôt de 1 200 litres d'huiles de vidange en un réservoir aérien ;
- un dépôt de quelque 300 kg de déchets dangereux (batteries usagées, filtres, antigel,...).

**Situation** : Rue Albert Ier, 138 à 6240 FARCIENNES

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale (Service Environnement) à partir du 16 août 2019.

Date d'affichage de la demande : le 09 août 2019

Date d'ouverture de l'enquête : le 16 août 2019

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : **le 02 septembre 2019 à 10 h** au Service Environnement, rue de la Liberté, 40 à 6240 FARCIENNES.

**(suspension des délais d'enquête entre le 16 juillet 2019 et le 15 août 2019)**

Conformément à l'article D.65, §5 et suivant les modalités de l'article R 21. du Code de l'Environnement, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences n'est pas imposée par le Fonctionnaire technique.

Les observations écrites peuvent être adressées à la même adresse.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures d'ouverture du

Service Environnement (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 13h00 à 16h00) ainsi que les jeudis jusque 20h00 (sur rendez-vous).

Lorsque la consultation a lieu un jeudi après seize heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de la conseillère en environnement (Madame V. CORNILLE – 071/243.451).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous, par la conseillère en environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès du demandeur, de la conseillère en environnement, du Fonctionnaire Délégué et du Fonctionnaire Technique.

*Coordonnées du Fonctionnaire Technique* : Service Public de Wallonie – DGO3 – Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi - rue de l'Ecluse, 22 à 6000 Charleroi.

*Coordonnées du Fonctionnaire Délégué* : Service Public de Wallonie – DGO4 – Direction de Charleroi – rue de l'Ecluse, 22 à 6000 Charleroi.

Le Collège communal est l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique.

Fait à Farciennes, le 02 août 2019,

Le Bourgmestre,  
L'Echevin Délégué  
Benjamin Scandella  
Hugues BAYET

